

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux Mille Neuf, le 4 mars à dix-sept heures trente, a eu lieu à la Salle ISLEA à Avermes, l'Assemblée Générale du SICTOM NORD-ALLIER, suite à une convocation faite par **Monsieur René GIRAUD, Président.**

ETAIENT PRESENTS : M. METHENIER J-P, M. LARTIGAU, M. FAYE, M. VENIAT, M. GIRAUD, M. ROGUE, M. COULON, Mme TORTEL, M. RIBIER, M. BORDE M, M. DEGRANGE, M. PRUGNAUD N, M. ERAUD, M. CHARMETANT, M. PROTAT, Mme LEGRAND, M. CANTAT, M. DUPUIS, M. BLANC, Mme BETIAUX, M. JACQUELIN, Mme BARDET, M. MARGELIDON, M. GUYET, M. TOURRET G, M. CHAVIGNON, Mme GAULMIN, Mme DOURLENS, M. BODARD, M. CABANNE, M. PETITJEAN, M. METENIER P, M. DAUCHAT, M. THEVENOUX, M. AUBRET, M. TALON, M. FIZZAROTTI, Mme PERRIN M, M. SPEISSER, M. VENIANT, M. DESMOULES, M. LAFORET, M. PAUTONIER, M. SOUFFERANT, M. CHATELIER, M. SELLOT, M. LALOUE, Mme GLENAT, M. JEANTON, M. BOUDOT, M. DUPONT, Mme BOUQUET DES CHAUX, Mme CHARNET, M. ZION, M. DURET, Mme VOISIN, M. TUREAU, Mme VERDELET, Mme DEVEAU, Mme PATUREAU, M. MAITRE, M. BLANDIN, M. BRUN, M. RENAUD, M. BARDET L, Mme NOIZETTE, M. DIFFER, M. LOGNON, M. RAMAGE, M. HOUX, M. MERCIER, M. MORIGAULT, M. VIROT M, M. DESMYTTER, Mme POUGET, M. PARAVIS, M. VERNIN, M. GENILLON, Mme PETIOT, M. NOEL, Mme VIRMOUX, M. NAUX, Mme CATINOT, M. MAZOIRE, M. HENRIOT, M. LACROIX, M. VERDELET J-C, M. SAINT ORENS, Mme SAULZET.

ETAIENT EXCUSES : M. OLIVIER, Mme ADVENIER, M. LEVASSEUR, Mme GERARD, M. BEGUET, M. SIMON, M. LAROCHE, Mme BASILE, Mme GIRAUD-TISSIER, M. CHARRIER, M. GAUDRAT, M. JARDIN, Mme DAMERT, M. LABONNE, Mme TARDIF, M. LAFAY, M. PARNIERE, M. MARIDET, M. DEVENE, M. CHAMBEFORT.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme DAMERT à M. CABANNE, M. MARIDET à Mme PERRIN, M. LEVASSEUR à Mme LEGRAND, Mme GIRAUD-TISSIER à M. GIRAUD, M. PARNIERE à Mme GAULMIN, M. DEVENE à M. RENAUD, Mme ADVENIER à M. COULON.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. COSTA de la Trésorerie Principale, M. BOURGUIGNON, Mme DARBELET et Mlle BONILLO du SICTOM Nord Allier.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibéré.

# **TABLE DES MATIERES**

**1 – APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 DECEMBRE 2008**

**2 – EXAMEN ET VOTE DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008**

**3 – AUTORISATION DE PROGRAMME : UNITE DE STABILISATION**

**4 – BUDGET C.S.D.U. : GARANTIES POST-EXPLOITATION SUR COMPTE D'ATTENTE**

**5 – BUDGET PRINCIPAL : TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE SUITE A CONTENTIEUX**

**6 – SUPPRESSION DE LA DOTATION DE SACS NOIRS A PARTIR DE 2010**

**7 – MODIFICATION DES GRILLES DE DOTATION DE SACS**

**8 – EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009**

**9 – ACQUISITION DE DIFFERENTS MATERIELS**

**10 – ACQUISITION DE MATERIELS DE TRANSPORT**

**11 – TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DECHARGE DE BESSON**

**12 – TRAVAUX EXTENSION DE L'I.S.D.N.D. DE CHEZY**

**13 – ACQUISITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS**

**14 – REPARATION DU PUITTS DE RELEVEMENT DES LIXIVIATS DES ALVEOLES C ET D**

**15 – ACQUISITION DE TERRAINS**

**16- EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT : REALISATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER (D.D.A.E.)**

**17 – DECHETTERIE DE NEUILLY LE REAL : REALISATION DE TRAVAUX**

**18 – TRAVAUX AUX BATIMENTS**

**19 – BUDGET COLLECTE SELECTIVE : ACQUISITION DE DIFFERENTS MATERIELS**

**20 – VOTE DES TAUX ET DES PRODUITS DE T.E.O.M. 2009**

**21 – TARIF DE MAIN D'OEUVRE**

**22 – TARIF DE MAIN D'ŒUVRE PESEE**

**23 – TARIF DE MISE A DISPOSITION**

**24 – DETERMINATION DES CONDITIONS TARIFAIRES POUR LA REDEVANCE SPECIALE**

**25 – CONVENTION AVEC MONSIEUR LE PREFET : F.C.T.V.A.**

**26 – EMBAUCHE DE PERSONNEL INTERIMAIRE PENDANT LES CONGES**

**27 – DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE  
(Adjoint Technique 2<sup>e</sup> classe et Adjoint Administratif 2<sup>e</sup> classe)**

**28 – ADHESION DU SICTOM NORD ALLIER AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
D'ETUDES POUR LA GESTION DES DECHETS**

**29 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU  
COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

**30 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU  
COMITE SYNDICAL AU BUREAU**

**31 – INFORMATIONS DIVERSES**

**32 – QUESTIONS DIVERSES**

M. GIRAUD, Président, remercie les délégués de leur présence et énonce les délégués excusés. Il informe que deux pouvoirs ont été donnés à deux délégués suppléants et ne peuvent être valables : un pouvoir ne peut être donné qu'à un délégué titulaire.

Le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

## **1 – APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 DECEMBRE 2008**

Monsieur le Président rappelle qu'il a transmis pour information le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du 16 décembre 2008.

Il demande aux délégués si celui-ci appelle des réserves ou des observations.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Les délégués procéderont à la signature du registre des délibérations.

## **2 – EXAMEN ET VOTE DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008**

Monsieur GIRAUD présente les documents budgétaires..

M. DEGRANGE demande si les restes à réaliser sont en investissement.

M. GIRAUD répond par l'affirmative et donne la parole à M. COSTA, Trésorier, pour confirmation.

M. COSTA souligne que les comptes de gestion concordent avec les chiffres du compte administratif.

M. le Président se retire pour laisser la place au doyen de l'Assemblée : Madame NOIZETTE qui fait procéder aux votes des comptes administratifs.

### **Approbation du Compte Administratif 2008**

#### ⇒ **Budget Principal**

Réuni sous la présidence de Madame NOIZETTE, élue Présidente de séance en application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical, après avoir pris connaissance du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2008, examine le compte administratif dudit exercice dressé par Monsieur GIRAUD, Président du SICTOM Nord Allier qui s'est retiré au moment du vote.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

1. **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif,
2. **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire, aux différents comptes,
3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
4. **ARRETE** les résultats tels que définis dans le compte administratif, soit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	3 032 368,56 €	7 013 837,29 €
<b>Recettes</b>	3 317 955,98 €	8 023 157,77 €
<b>Résultat</b>	285 587,42 €	1 009 320,48 €

#### ⇒ **Budget Collecte sélective**

Réuni sous la présidence de Madame NOIZETTE, élue Présidente de séance en application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical, après avoir pris connaissance du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2008, examine le compte administratif dudit exercice dressé par Monsieur GIRAUD, Président du SICTOM Nord Allier qui s'est retiré au moment du vote.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

1. **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif,
2. **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire, aux différents comptes,
3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
4. **ARRETE** les résultats tels que définis dans le compte administratif, soit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	275 461,56 €	1 506 962,39 €
<b>Recettes</b>	325 900,74 €	1 539 593,21 €
<b>Résultat</b>	50 439,18 €	32 630,82 €

⇒ **Budget C.S.D.U.**

Réuni sous la présidence de Madame NOIZETTE, élue Présidente de séance en application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical, après avoir pris connaissance du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2008, examine le compte administratif dudit exercice dressé par Monsieur GIRAUD, Président du SICTOM Nord Allier qui s'est retiré au moment du vote.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

1. **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif,
2. **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire, aux différents comptes,
3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
4. **ARRETE** les résultats tels que définis dans le compte administratif, soit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	3 676 423,18 €	286 180,44 €
<b>Recettes</b>	1 558 619,29 €	3 887 378,13 €
<b>Résultat</b>	- 2 117 803,89 €	3 601 197,69 €

**Compte de gestion du receveur : Exercice 2008**

⇒ **Budget Principal**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Syndicat.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- ⇒ **ADOPTE** le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2008 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

⇒ **Budget Collecte sélective**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Syndicat.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- ⇒ **ADOPTE** le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2008 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

⇒ **Budget C.S.D.U.**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Syndicat.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- ⇒ **ADOPTÉ** le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2008 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008**

⇒ **Budget Principal**

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2008.
- Après avoir statué sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008.
- Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 009 320,48 €

→ **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2008</b>	<b>1 009 320,48 euros</b>
<b>EXCEDENT AU 31/12/2008</b>	
<b>Affectation :</b>	
• A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0 euro
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	1 009 320,48 euros

⇒ **Budget C.S.D.U.**

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2008.
- Après avoir statué sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008.
- Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 601 197,69 €

→ **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2008</b>	<b>3 601 197,69 euros</b>
<b>EXCEDENT AU 31/12/2008</b>	
<b>Affectation :</b>	
• A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	3 478 803,89 euro
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	122 393,80 euros

⇒ **Budget Collecte sélective**

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2008.
- Après avoir statué sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008.
- Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 32 630,82 €

→ **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2008</b>	<b>32 630,82 euros</b>
<b>EXCEDENT AU 31/12/2008</b>	
<b>Affectation :</b>	
• <b>A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)</b>	32 630,82 euros
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
• <b>Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002</b>	0 euro

### **3 – AUTORISATION DE PROGRAMME : UNITE DE STABILISATION**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 6 mars 2008, le comité syndical du SICTOM Nord-Allier a approuvé une autorisation de programme pluriannuelle pour un montant total de 9 582 123,99 €T.T.C,

Suite au retard pris dans la procédure d'acquisition des terrains et à l'évolution du programme des travaux finalisé dans l'avant-projet, il est nécessaire de revoir ce montant dont la nouvelle **estimation est de 11 524 355,29 €T.T.C.**

*M. BODARD s'étonne de l'augmentation du montant en un an.*

*M. BOURGUIGNON répond que de nouveaux éléments sont intervenus, à savoir le cumul de l'actualisation du projet de DUP et de nouveaux équipements (tri optique, broyeur d'encombrants, courant de Foucault, toiture).*

*Mme GAULMIN demande si dans un an, l'augmentation sera encore plus importante.*

*M. GIRAUD ne saurait le dire pour le moment mais rappelle que Monsieur le Préfet de l'Allier vient de signer la DUP pour 30 ha. Le SICTOM Nord Allier va engager les négociations avec les propriétaires ; en cas de non aboutissement, la collectivité ira jusqu'à l'expropriation.*

*M. COULON demande le montant de l'acquisition des terrains.*

*M. GIRAUD répond que l'acquisition des terrains est estimée à 245 000 €, ce montant figure au budget.*

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver le bilan financier prévisionnel ci-joint.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, moins une abstention :**

- ➔ **APPROUVE** le bilan financier tel que proposé,
- ➔ **AUTORISE** son Président à lancer les consultations conformément au Code des Marchés Publics.

### **4 – BUDGET C.S.D.U. : GARANTIES POST-EXPLOITATION SUR COMPTE D'ATTENTE**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 6 mars 2008 par laquelle elle a accepté de placer les garanties post-exploitation en attente au 31 décembre 2007 sur un compte à terme, d'une durée d'un an.

Le montant placé en 2008 s'élevait à 219 000,00 €et sera reversé courant 2009 au SICTOM Nord-Allier.

Au 31 décembre 2008, ces garanties pour post-exploitation sur compte d'attente s'élevaient à 3 259,87 €

Afin d'éviter la dévaluation due à l'érosion monétaire, il paraît opportun qu'un placement financier soit de nouveau opéré auprès du Trésor Public.

Monsieur le Président propose :

- la souscription de 222 000,00 €en compte à terme sur une durée de 1 an qui sera renouvelé par une nouvelle délibération, à chaque échéance,
- l'ouverture des crédits nécessaires au compte 27 par prélèvement sur l'excédent d'investissement.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- ➔ **ACCEPTE** la souscription de 222 000,00 €telle que proposée.

## **5 – BUDGET PRINCIPAL : TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE SUITE A CONTENTIEUX**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 4 octobre 2006 par laquelle le comité syndical a accepté la signature d'un protocole d'accord entre le SICTOM Nord Allier, le Ministère de l'Agriculture et l'entreprise CENTRE VOIRIE concernant les travaux de réfection d'une voirie interne au site. Ce protocole était destiné à régler un préjudice passé.

Par ailleurs, par délibération en date du 26 juin 2007, le comité syndical a accepté de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la Direction Départementale de l'Équipement de l'Allier (D.D.E).

Un reste à réaliser correspondant à ces deux points est inscrit au budget 2009 pour un montant de 192 186 €T.T.C.

Après étude du dossier, la D.D.E. de l'Allier estime les travaux et missions afférentes à 240 000 €T.T.C.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :**

➔ **ACCEPTE** d'inscrire au budget primitif 2009, à l'article 2315 op. 13, le montant total de 240 000 €T.T.C. (restes à réaliser compris),

## **6 – SUPPRESSION DE LA DOTATION DE SACS NOIRS A PARTIR DE 2010**

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le SICTOM Nord Allier distribue :

- aux habitants des zones desservies par la collecte sélective en porte à porte de huit communes,
- aux services municipaux,
- aux professionnels et administrations

des sacs noirs pour la collecte des ordures ménagères et assimilables.

Dans un souci d'égalité de service entre l'ensemble des usagers desservis par le SICTOM Nord-Allier, Monsieur le Président propose au comité syndical d'accepter ne plus distribuer aucun sac noir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

*M. BODARD s'étonne de cette décision et fait remarquer que le produit de la taxe apportée par la communauté d'agglomération de Moulins représente 4 Millions d'€ sur une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) globale de 6 Millions d'€.*

*M. GIRAUD précise que la distribution des sacs est mise en place depuis l'adhésion de la ville de Moulins au SICTOM Nord Allier et s'est étendue aux communes d'Yzeure, Avermes, Neuvy, Toulon s/Allier avec la mise en place de la collecte sélective en porte à porte. D'autres communes ont suivi : Dompierre s/Besbre, Bourbon l'Archambault et Souvigny.*

*Le marché à bons de commande des sacs est un marché sur 3 ans (2007-2008-2009). Pour atteindre le seuil mini du marché, la réduction des sacs noirs est compensée par l'acquisition de sacs jaunes (le SICTOM Nord Allier calcule l'année N-1 pour une distribution l'année N).*

*M. BODARD s'inquiète car le SICTOM Nord Allier a, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, supprimé la collecte des encombrants, l'année prochaine la suppression des sacs noirs.*

*La T.E.O.M. augmente, comment la commune doit justifier cela auprès des citoyens ?*

*M. THEVENOUX réplique que de nombreuses communes rurales ne bénéficient pas de cette faveur. Comment expliquer à ses administrés que certaines communes ont des sacs gratuitement et pas d'autres ?*

*M. GIRAUD souligne que des visiteurs ont été questionnés sur le stand de la Foireexpo, aucune objection n'a été relevée compte tenu de la qualité médiocre des sacs.*

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, moins 5 contre et 2 abstentions :**

➔ **ACCEPTE** de supprimer la distribution de sacs noirs pour la collecte des ordures ménagères et assimilables à destination des :

- habitants des zones desservies par la collecte sélective en porte à porte de huit communes,
- services municipaux,
- professionnels et administrations,

à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## 7 – MODIFICATION DES GRILLES DE DOTATION DE SACS

En conséquence de la décision du Comité Syndical de ne plus distribuer de sacs noirs pour la collecte des ordures ménagères et assimilables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, Monsieur le Président propose d'ajuster comme suit, les grilles de dotation de sacs adoptées par délibération du 9 décembre 2003 et du 26 juin 2007 pour ne conserver que les éléments relatifs aux règles de dotation de sacs jaunes pour le tri sélectif.

### **A/ PRODUITS RECYCLABLES PRODUITS PAR LES MENAGES**

TYPE D'HABITAT	SACS JAUNES	DOTATION	OBSERVATIONS
HABITAT INDIVIDUEL	OUI	⇒ Dotation de sacs de 50 L aux habitants Attribution en fonction : - du nombre de personnes dans le foyer, - de la fréquence de collecte Voir grille de dotation ci-dessous	
HABITAT COLLECTIF	OUI (si pas de conteneurs jaunes)	⇒ Dotation de sacs de 50 L aux habitants Attribution en fonction : - du nombre de personnes par foyer, Voir grille de dotation ci-dessous	uniquement si la résidence n'est pas équipée de conteneurs jaunes

### PRODUITS RECYCLABLES PRODUITS PAR LES MENAGES Grille de dotation des sacs par année

Collecte sélective (1 fois par semaine)

Nombre de personnes	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Bobinots (50 L x 26 sacs)	2	2	3	4	5	6	7	8	9

### **B/ PRODUITS RECYCLABLES PRODUITS PAR LES SERVICES MUNICIPAUX Y COMPRIS LES SERVICES PUBLICS ATTACHES AUX MAIRIES**

SACS JAUNES	DOTATION	OBSERVATIONS
NON aux services équipés d'un bac jaune		
OUI (si le service ne dispose pas de bac jaune)	⇒ Dotation de sacs en fonction de la production par semaine, dans la limite de la redevance spéciale (340 Litres/semaine par bâtiment-point de collecte)	

**C/ PRODUITS RECYCLABLES PRODUITS PAR LES COMMERCANTS, ARTISANS, ENTREPRISES PRIVEES ET ADMINISTRATIONS**

COMMERCANTS, ARTISANS, ENTREPRISES PRIVEES ET ADMINISTRATIONS	SACS JAUNES	DOTATION	OBSERVATIONS
COLLECTES PAR UNE SOCIETE AGREE	NON		⇒ ne sont pas collectés par le SICTOM Nord Allier ⇒ sont exonérés de TEOM
COLLECTES PAR LE SICTOM ET ASSUJETTIS A LA TEOM	NON si équipé d'un bac jaune		
	OUI si non équipé d'un bac jaune	⇒ Dotation de sacs jaunes attribuée par rapport aux estimations de production dans la limite de la redevance spéciale (340 L par semaine)	
COLLECTES PAR LE SICTOM ET ASSUJETTIS A LA REDEVANCE SPECIALE	NON si équipé d'un bac jaune		Le SICTOM Nord Allier met à disposition des bacs jaunes
	OUI si non équipé d'un bac jaune	⇒ Dotation de sacs attribuée par rapport au volume déclaré pour la redevance spéciale	Tous ceux ayant substitué leurs bacs roulants en bacs de tri sélectif à l'aide d'un autocollant et ceux qui n'ayant pas la place de remiser le bac jaune pourront bénéficier des sacs jaunes

*Un élu demande si la collecte sélective va s'étendre dans d'autres communes.*

*M. GIRAUD répond qu'une extension de cette collecte n'est pas toujours intéressante compte tenu du nombre de kilomètres à parcourir notamment en milieu rural.*

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

➔ **ACCEPTE** les nouvelles grilles de dotation de sacs jaunes pour le tri sélectif telles que présentées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**8 – EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009**

*M. GIRAUD donne la parole à M. LALOUE pour commenter les budgets.*

*Concernant les charges à caractère général : on remarque une forte évolution de la TGAP. Les travaux en régie seront basculés, après réalisation, en investissement.*

*On note une légère baisse des charges financières.*

*M. DEGRANGE remarque que l'augmentation de la rémunération du personnel titulaire est de 8 % ; des embauches sont-elles prévues ?*

*M. GIRAUD précise que l'augmentation de la masse salariale des titulaires est due à l'intégration de 2 agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E) et au G.V.T.*

*Il ajoute qu'il est prévu de recruter en 2009, 2 agents en C.D.D et 4 agents en C.A.E.*

*Concernant la section d'investissement, M. GIRAUD précise que les montants inscrits sont ceux prévus au DOB.*

*M. le Président informe l'assemblée que dans le dossier du puits de relèvement des lixiviats, une solution technique a été apportée par les experts. Les travaux doivent avoir lieu avant le creusement des alvéoles, prévus en avril 2009. Le SICTOM Nord Allier doit avancer le montant des travaux avant règlement du litige par le Tribunal Administratif.*

M. DEGRANGE souligne que nous sommes dans une situation de crise ; or, le budget du SICTOM Nord Allier augmente de 8 %, des efforts semblent être nécessaires.

M. BODARD demande le montant des emprunts réalisés en 2008.

Réponse de M. GIRAUD : 1 714 000 €.

### **Budget Principal**

Monsieur le Président fait procéder à la lecture du projet de budget 2009, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Investissement</b>	2 946 900,00 €	2 946 900,00 €
<b>Fonctionnement</b>	8 488 437,00 €	8 488 437,00 €
<b>TOTAL</b>	11 435 337,00 €	11 435 337,00 €

Ce budget primitif 2009 proposé aux élus a été établi par nature et correspond au débat d'orientations budgétaires du Comité Syndical.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, moins 4 abstentions :**

→ **ACCEPTTE** le budget primitif 2009 tel que présenté.

### **Budget C.S.D.U.**

Monsieur le Président fait procéder à la lecture du projet de budget 2009, qui se présente en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Investissement</b>	4 616 253,00 €	4 619 512,00 €
<b>Fonctionnement</b>	1 092 196,00 €	1 399 670,00 €
<b>Total</b>	5 708 449,00 €	6 019 182,00 €

Ce budget primitif 2009 proposé aux élus a été établi par nature et correspond au débat d'orientations budgétaires du Comité Syndical

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, moins une abstention :**

→ **ACCEPTTE** le budget primitif 2009 tel que présenté.

### **Budget Collecte Sélective**

Monsieur le Président fait procéder à la lecture du projet de budget 2009, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Investissement</b>	206 784,00 €	206 784,00 €
<b>Fonctionnement</b>	1 704 130,00 €	1 704 130,00 €
<b>TOTAL</b>	1 910 914,00 €	1 910 914,00 €

Ce budget primitif 2009 proposé aux élus a été établi par nature et correspond au débat d'orientations budgétaires du Comité Syndical

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

→ **ACCEPTTE** le budget primitif 2009 tel que présenté.

## **9 – ACQUISITION DE DIFFERENTS MATERIELS**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité d'acquérir les différents matériels suivants :

- gyrobroyeur,
- divers matériels d'entretien,
- divers matériels de communication,
- divers matériels de signalétique et signalisation,
- conteneurs pour la collecte des ordures ménagères,
- caissons de déchetteries,

Le financement prévu au budget primitif 2009 à l'article 2181 op. 1001 est de 59 400 euros T.T.C.

- tondeuse microtractée,

Le financement prévu au budget primitif 2009 à l'article 2182 op. 1001 est de 10 000 euros T.T.C.

- divers matériels informatiques,

Le financement prévu au budget primitif 2009 à l'article 2183 op. 1001 est de 30 000 euros T.T.C.

- mobilier de bureau,

Le financement prévu au budget primitif 2009 à l'article 2184 op. 1001 est de 2 000 euros T.T.C.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

➔ **ACCEPTÉ** l'acquisition de ces matériels,

➔ **AUTORISE** son président à amortir ces biens sur :

- gyrobroyeur :	6 années
- divers matériels d'entretien :	2 années
- divers matériels de communication:	2 années
- divers matériels de signalétique et signalisation :	5 années
- conteneurs pour la collecte des ordures ménagères :	10 années
- caissons de déchetteries :	10 années
- tondeuse microtractée :	6 années
- divers matériels informatiques :	2 années
- mobilier de bureau :	10 années

## **10 – ACQUISITION DE MATERIELS DE TRANSPORT**

Monsieur le Président propose de lancer une consultation pour l'acquisition :

- une benne à ordures ménagères

Le financement prévu au budget primitif 2009 à l'article 2182 op. 1002 est de 170 000 €T.T.C.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

➔ **ACCEPTÉ** l'acquisition de ce matériel,

➔ **AUTORISE** son Président à amortir ce bien sur 8 années.

## **11 – TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DECHARGE DE BESSON**

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 6 mars 2008, le Comité Syndical a accepté l'inscription au budget 2008 d'une somme de 15 000 €T.T.C. pour les travaux de réhabilitation de la décharge de Besson.

Cette somme est inscrite en restes à réaliser au budget 2009.

En effet, en 2008, une consultation a été lancée pour le choix d'un bureau d'études dont la mission sera de réaliser l'étude de sols et de préconiser les travaux de réhabilitation.

Afin de financer ces derniers, une inscription budgétaire de 10 000 €T.T.C. supplémentaires est nécessaire à l'article 2313 op. 1007.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

➔ **ACCEPTÉ** la réalisation de ces travaux.

## **12 – TRAVAUX EXTENSION DE L’I.S.D.N.D. DE CHEZY**

Monsieur le Président rappelle à l’assemblée les projets prévus sur les terrains jouxtant le site actuel de l’Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D) de Chézy :

- 1 – extension de l’I.S.D.N.D,
- 2 – réalisation d’une plateforme de compostage,
- 3 – réalisation d’une unité de prétraitement mécano-biologique,
- 4 – aménagements divers : création d’un poste à carburants, doublage du pont bascule, réalisation d’une aire de dételage pour véhicules poids-lourds, voiries diverses.

Concernant le point 1, il convient de désigner désormais un assistant à maître d’ouvrage (AMO) et un maître d’œuvre pour l’extension de l’I.S.D.N.D.

La mission d’assistant à maître d’ouvrage pourra être décomposée en deux parties :

- a) Etude de phasage du déroulement des travaux de l’ensemble des projets suivants :
  - Phase 2 de la réalisation voiries diverses et parkings : doublage pont bascule, création d’un poste carburant, création d’une aire de stationnement pour dételage poids-lourds, voiries diverses,
  - Plateforme de compostage,
  - Unité de traitement mécano-biologique,
  - Travaux préparatoires à l’extension de l’ISDND : clôtures, pistes, bassins, merlons, etc...
- b) Elaboration du dossier pour désignation d’un maître d’œuvre choisi par appel public à la concurrence

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical a accepté, par délibération du 6 mars 2008, d’inscrire au budget 2008 à l’article 2313 op 1008 la somme de 180 000,00 €T.T.C.

Compte tenu du retard pris dans la procédure d’acquisition des terrains sur lesquels sont situés les projets, aucune réalisation n’a eu lieu en 2008. Il convient donc de réinscrire cette somme au budget 2009.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

➔ **ACCEPTE** la désignation d’un assistant à maître d’ouvrage et d’un maître d’oeuvre,

## **13 – ACQUISITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS**

Monsieur le Président informe l’Assemblée que dans le cadre du Grenelle de l’Environnement, et de toutes les actions à mener en matière de développement durable, le SICTOM Nord-Allier retient notamment une opération d’encouragement à la réduction des déchets à la source via le développement du compostage individuel.

Pour 2009, une acquisition d’environ 700 composteurs individuels est nécessaire.

Le financement prévu au budget primitif 2009 à l’article 2181 op. 1010 est de 35 000 €T.T.C.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- ➔ **ACCEPTE** l’acquisition de ces matériels,
- ➔ **AUTORISE** le Président à solliciter toutes subventions possibles,
- ➔ **AUTORISE** le Président à amortir ces biens sur 10 années.

## **14 – REPARATION DU PUIITS DE RELEVEMENT DES LIXIVIATS DES ALVEOLES C ET D**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 18 décembre 2007, par laquelle le comité syndical a autorisé à confier à Maître LECATRE la mission d’ester en justice pour le compte du SICTOM Nord Allier.

Maître LECATRE a déposé auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand un référé expertise. L’expert désigné par le Tribunal a pour mission de trouver la solution technique de réparation du puits et de donner au tribunal les éléments pour définir les responsabilités.

Le SICTOM Nord Allier doit dans l’attente du jugement du tribunal prévoir la réparation du puits conformément aux préconisations techniques de l’expert.

Le financement prévu au budget primitif 2009 à l’article 2313 op. 1012 est de 400 000 €T.T.C.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- ➔ **ACCEPTE** ces travaux,
- ➔ **AUTORISE** le Président à lancer les consultations conformément au Code des Marchés Publics,

## **15 – ACQUISITION DE TERRAINS**

Dans le cadre des réalisations de l'unité de stabilisation mécano biologique, de la plateforme de compostage et de l'extension du C.S.D.U, le SICTOM Nord-Allier doit acquérir les terrains jouxtant son site et le C.S.D.U. actuel.

La procédure amiable n'ayant à ce jour pas abouti, le dossier de Déclaration d'Utilité Publique a été déposé en Préfecture en novembre 2007.

Une commission d'enquête a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand afin de conduire l'enquête publique dont Monsieur le Préfet de l'Allier a prescrit, par arrêté en date du 21 février 2008, les modalités.

Par arrêté en date du 17 février 2009, Monsieur le Préfet a déclaré d'utilité publique le projet du SICTOM Nord-Allier de procéder à l'extension du centre de stockage de déchets, à la création d'une plateforme de compostage et d'une plateforme de stabilisation de déchets ménagers, à l'exception de la parcelle cadastrée n° 26 au lieu dit « Les Bruyères des Jabots » sur le territoire de la commune d'Yzeure.

Il est toutefois nécessaire de prévoir, au budget 2009 le montant de l'acquisition de l'ensemble des terrains et des frais s'y afférant pour un montant de 245 000 €T.T.C.

Ce montant augmenté des frais figure à l'enquête parcellaire du dossier de Déclaration d'Utilité Publique.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

➔ **ACCEPTE** l'inscription des crédits à l'article 2111 op 1013 du budget principal,

➔ **AUTORISE** son Président à signer et à régler toutes pièces afférentes à ces acquisitions.

*M. DEGRANGE demande si la somme prévue au budget primitif pour l'acquisition des terrains prévoit seulement les parcelles comprises dans la DUP.*

*M. GIRAUD répond que c'est la somme globale de toutes les parcelles.*

## **16- EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT : REALISATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER (D.D.A.E.)**

Par arrêté en date du 17 février 2009, Monsieur le Préfet de l'Allier a déclaré d'utilité publique les projets du SICTOM Nord-Allier qui consiste en l'extension de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.), la création d'une plateforme de compostage et la création d'une unité de stabilisation mécano-biologique des déchets ménagers et assimilés.

Ces projets étaient prévus initialement sur les parcelles :

- ZH 26, lieu-dit « Les Bruyères des Jabots » située sur la commune d'Yzeure,
- G8, G9 et G131, lieu-dit « Pommay Brûlé » situées sur la commune de Chézy.

Seules ces dernières parcelles ont été déclarées d'utilité publique réduisant ainsi la surface possible d'exploitation.

Compte tenu de ces éléments, il est nécessaire de prévoir la réalisation d'un nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploiter (D.D.A.E.)

Un financement est prévu au budget primitif 2009 à l'article 2031 op. 1013 pour un montant de 50 000 €T.T.C.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

➔ **ACCEPTE** la réalisation de ce nouveau dossier.

## **17 – DECHETTERIE DE NEUILLY LE REAL : REALISATION DE TRAVAUX**

Monsieur le Président rappelle que la déchetterie de Neuilly le Réal, en service depuis 1999 dispose d'un accès à la plateforme de déchargement faisant office à la fois d'entrée et de sortie.

Après plusieurs années d'exploitation, il s'avère que l'utilisation de la déchetterie sera sécurisée pour les usagers et pour les services du SICTOM Nord-Allier si une sortie spécifique est créée.

Par ailleurs, il est nécessaire également de prévoir la réfection de la plateforme.

Le financement prévu au budget primitif 2009 à l'article 2313 op. 34 est de 25 000 €T.T.C.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

➔ **ACCEPTE** la réalisation de ces travaux.

## **18 – TRAVAUX AUX BATIMENTS**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité :

▪ de remplacer, en raison de sa vétusté, une des portes des ateliers entretien véhicules  
Le financement prévu au budget primitif 2009 à l'article 2313 op. 38 est de 6 000 €T.T.C.

▪ d'installer un système de climatisation dans les bureaux du service collectes situés dans le bâtiment social, afin d'améliorer les conditions de travail,  
Le financement prévu au budget primitif 2009 à l'article 2313 op. 37 est de 30 000 €T.T.C.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

➔ **ACCEPTE** la réalisation de ces travaux.

## **19 – BUDGET COLLECTE SELECTIVE : ACQUISITION DE DIFFERENTS MATERIELS**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité :

- d'acquérir des colonnes d'apport volontaire des produits recyclables,  
Le financement prévu au budget à l'article 2181 op. 13 est de 5 000 €H.T.
- de renouveler le système de pesée embarquée actuellement en place sur deux véhicules de collecte,  
Le financement prévu au budget à l'article 2181 op. 12 est de 15 300 €H.T.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- ➔ **ACCEPTE** l'acquisition de ces matériels,
- ➔ **AUTORISE** son Président à solliciter toutes subventions possibles,
- ➔ **AUTORISE** son Président à amortir ces biens sur une durée de :
  - colonnes d'apport volontaire : 10 années,
  - système de pesée embarquée : 5 années.

## **20 – VOTE DES PRODUITS ET DES TAUX DE T.E.O.M. 2009**

⇒ **Vote des produits de T.E.O.M. 2009**

Vu la délibération en date du 13 octobre 2004 créant 10 zones de service correspondant chacune à une fréquence d'un type de collecte des déchets ménagers ou assimilés,

Vu la délibération en date du 4 octobre 2006 instituant le lissage des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur une période de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007,

Le SICTOM Nord-Allier devant désormais transmettre, à chaque communauté adhérente, un produit attendu global de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir la répartition du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme indiqué ci-dessous :

	<b>T.E.O.M.</b>
<b>Communes indépendantes</b>	
Cossaye	54 512,25 €
Couzon	21 791,19 €
Lamenay sur Loire	4 155,68 €
Lucenay les Aix	80 523,97 €
Saint Léopardin d'Augy	27 032,00 €
Toury Lurcy	31 849,19 €
<b>Sous-Total</b>	<b>219 864,28 €</b>
<b>Communautés</b>	
Communauté d'Agglomération de Moulins	4 522 371,23 €
Communauté de Communes Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise	942 974,15 €
Communauté de Communes du Pays Saint Pourcinois	21 208,33 €
Communauté de Communes Varennes-Forterre	34 857,98 €
Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais	345 075,10 €
Communauté de Communes Bocage Sud	76 727,91 €
Communauté de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise	371 272,79 €
<b>Sous-Total</b>	<b>6 314 487,49 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 534 351,77 €</b>

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, moins 5 abstentions :**

➔ **ENTERINE** la répartition du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères telle que présentée.

⇒ **Vote des taux de T.E.O.M. 2009**

Vu la délibération en date du 13 octobre 2004 créant 10 zones de service correspondant chacune à une fréquence d'un type de collecte des déchets ménagers ou assimilés,

Vu la délibération en date du 10 février 2005 précisant que les différents taux par zone de service et par commune sont votés par le SICTOM Nord Allier, pour les communes directement adhérentes ou adhérentes via une communauté de communes n'ayant pas pris la compétence ordures ménagères.

Le Président propose au Comité Syndical de voter les taux suivants :

	C <sub>0,5</sub>	C <sub>1</sub>	C <sub>2</sub>
COSSAYE	12,66 %	14,44 %	
COUZON	10,04 %	14,31 %	
LAMENAY SUR LOIRE	11,89 %		
LUCENAY LES AIX	9,97 %	11,36 %	14,15 %
SAINT LEOPARDIN D'AUGY	10,92 %	15,57 %	
TOURY LURCY		15,88 %	

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, moins 5 abstentions :**

→ **ACCEPTÉ** les taux tels que proposés.

**21 – TARIF DE MAIN D'OEUVRE**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le SICTOM Nord Allier peut fournir du personnel pour des prestations spécifiques.

En conséquence, Monsieur le Président propose d'entériner les tarifs suivants de ces prestations à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

- Coût de main d'œuvre spécifique : 40,75 €/ heure
- Coût de main d'œuvre gyrobroyeur : 55,11 €/ heure

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

→ **ACCEPTÉ** les tarifs cités ci-dessus.

**22 – TARIF DE MAIN D'ŒUVRE PESEE**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que, conformément au contrat de délégation de service public de traitement des déchets ultimes par enfouissement dans le Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Chézy, il convient de fixer le coût horaire du temps passé par les agents du SICTOM Nord Allier au pesage des déchets entrant sur le site et ne correspondant pas aux heures pendant lesquelles le SICTOM Nord Allier assure le service pour son propre compte.

En conséquence, il propose d'entériner le tarif suivant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 :

- Coût de main d'œuvre pesée : 28,83 €/ heure

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

→ **ACCEPTÉ** le tarif cité ci-dessus.

### **23 – TARIF DE MISE A DISPOSITION**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le SICTOM Nord-Allier peut être amené à mettre à disposition des véhicules de collecte à d'autres collectivités pour des besoins ponctuels.

En conséquence, Monsieur le Président propose d'entériner le tarif suivant pour cette prestation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 :

- Forfait journalier : 190,73 €

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

➔ **ACCEPTÉ** le tarif cité ci-dessus.

### **24 – DETERMINATION DES CONDITIONS TARIFAIRES POUR LA REDEVANCE SPECIALE**

Conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 27 mars 2002, Monsieur le Président propose de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 :

**A/ Pour les déchets non ménagers :**

⇒ 0,0197 €/litre net de taxe le coût pour l'enlèvement des déchets produits par les producteurs des déchets non ménagers présentant un volume supérieur à 340 litres par semaine.

**B/ Pour les produits recyclables :**

Parallèlement à la mise en service de la collecte sélective en porte à porte par sacs jaunes, des produits recyclables sont collectés dans diverses administrations et entreprises.

Afin de faciliter le recyclage de ces produits, le syndicat a institué pour ces dernières la collecte sélective par bacs roulants à couvercle jaune, distincts des autres bacs, destinés à la réception des ordures ménagères non triées.

En conséquence, Monsieur le Président propose de fixer pour ces enlèvements sélectifs, à partir de 340 litres par semaine, un coût de 0,0118 €hors taxe/litre.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

➔ **ACCEPTÉ** les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

### **25 – CONVENTION AVEC MONSIEUR LE PREFET : F.C.T.V.A.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (F.C.T.V.A.), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du F.C.T.V.A. devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

*M. CHARMETANT demande si le montant indiqué est en accord avec celui indiqué par la Préfecture de l'Allier.*

*M. COSTA, Trésorier, répond qu'après contrôle, le montant moyen est de 1 378 060 €.*

*M. CHARMETANT demande si le SICTOM Nord Allier est sûr de réaliser tous les travaux en 2009.*

*M. GIRAUD répond par l'affirmative.*

*M. COULON demande si on connaît le montant du F.C.T.V.A à récupérer.*

*M. COSTA souligne que ce montant est calculé par la Préfecture de l'Allier et vérifié par la Trésorerie.*

*Mlle BONILLO ajoute que les dépenses 2008 doivent être déclarées à la Préfecture avant le 1<sup>er</sup> mai ; le montant du F.C.T.V.A. sera connu courant 2009.*

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

➔ **PREND ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 378 060 €

→ **DECIDE** d'inscrire au budget du SICTOM Nord-Allier 3 093 921 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 125 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat,

→ **AUTORISE** le Président à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle le SICTOM Nord-Allier s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du F.C.T.V.A. au titre des dépenses réalisées en 2008.

## **26 – EMBAUCHE DE PERSONNEL INTERIMAIRE PENDANT LES CONGES**

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la nécessité de procéder, comme chaque année, au remplacement des agents titulaires pendant les congés par des étudiants.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **ACCEPTÉ** d'assurer les remplacements des congés des agents titulaires par des étudiants,
- **MANDATE** son Président pour signer les contrats nécessaires à leur embauche.

## **27 – DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE (Adjoint Technique 2<sup>e</sup> classe et Adjoint Administratif 2<sup>e</sup> classe)**

Monsieur le Président rappelle que depuis la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à différents cadres d'emplois pouvant être promus à un grade supérieur, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 26 juin 2007 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade et propose à l'assemblée de porter le ratio d'avancement des grades d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe et adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 100 %.

Il informe l'Assemblée que les membres du Comité Technique Paritaire ont émis un avis favorable à cette modification le 18 décembre 2008.

Monsieur le Président propose d'adopter le nouveau tableau des taux de promotion figurant en annexe.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **ACCEPTÉ** le nouveau tableau des taux de promotion avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- **DECIDE** d'arrondir le chiffre obtenu à l'entier supérieur si le nombre calculé n'est pas un nombre entier.

## **28 – ADHESION DU SICTOM NORD ALLIER AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES POUR LA GESTION DES DECHETS**

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 16 décembre 2008 par laquelle le comité syndical :

- a donné son accord pour l'adhésion du SICTOM Nord Allier au syndicat mixte départemental d'études pour la gestion des déchets,
- a approuvé un projet de statuts de ce syndicat,
- a désigné M. GIRAUD René représentant titulaire et M. LALOUE Jean-Pierre représentant suppléant,
- a accepté l'inscription au budget primitif 2009 de la contribution aux frais de fonctionnement du syndicat mixte d'études.

Monsieur le Président informe l'assemblée que, par courrier en date du 14 janvier 2009, le Conseil Général de l'Allier a proposé, à tous les syndicats de modifier les projets de statuts du syndicat d'études. Cette 2<sup>ème</sup> version diffère de celle adoptée le 16 décembre 2008 sur la représentativité des structures de plus de 20 000 habitants (celles-ci disposeront de 3 délégués titulaires – et 3 suppléants – ayant une voix chacun au lieu d'un seul délégué titulaire – et 1 suppléant – avec trois voix).

Dans ce nouveau projet de statut, est également précisé que les délégués suppléants peuvent être présents lors des réunions du comité mais ne disposent d'une voix délibérative qu'en l'absence du titulaire.

Monsieur le Président propose au comité syndical d'adopter la 2<sup>ème</sup> version des projets de statuts du syndicat mixte départemental d'études pour la gestion des déchets de l'Allier (joint en annexe) et de désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants pour le SICTOM Nord Allier.

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

➔ **ACCEPTÉ** l'adhésion du SICTOM Nord-Allier au syndicat mixte départemental d'études, sous réserve de l'acceptation par les communautés d'agglomération, de communes et communes directement adhérentes au SICTOM Nord-Allier,

➔ **APPROUVE** les statuts du syndicat mixte départemental d'études ci-joints qui remplacent ceux approuvés le 16 décembre 2008,

➔ **DESIGNE** des nouveaux représentants qui remplacent ceux désignés le 16 décembre 2008 :

- M. René GIRAUD, M. Michel BORDE et M. Jean-Pierre LALOUE comme représentants titulaires,
- M. Laurent DESMYTTER, M. Pascal LACROIX, M. Alain GUYET, comme représentants suppléants.

**29 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

*Commentaires faits par Monsieur BOURGUIGNON.*

Procédure	Objet	Date de Notification	Titulaire	Montants estimés du Marché €HT	Montants réalisés 2008 €HT
<b>Marchés de FOURNITURES</b>					
<b>Procédure adaptée 2008-PA-03-01</b>	Fourniture de pneumatiques neufs et rechapables et de prestations spécifiques 2009-2010-2011	30/12/2008	EUROMASTER (38330)	65 000 €H.T./AN 195 000 €H.T. sur 3 ans	
<b>Procédure adaptée 2008-MAPA-09-01</b>	<b>Fourniture d'équipement de protection individuelle et de sécurité pour les agents du SICTOM Nord Allier.</b> Lot n°1 : Protection du corps Lot n°2 : Protection des yeux, Lot n°3 : Protection de la main, Lot n°4 : Protection des pieds. 2009/2010/2011/2012	22/12/2008	Lot n°1 : GEDIVEPRO (03100) Lots n°2-3-4 : GERIN (63200)	11 000 €H.T. par an 44 000 €H.T. sur 4 ans	
<b>Procédure adaptée 2008-MAPA-12-01</b>	<b>Fourniture de lubrifiants</b> Lot n°1 : huiles Lot n°2 : graisses Lot n°3 : diverses	19/01/2009	Lots n°1-3 : IGOL – (58028) Lot n°2 : TOTAL LUBRIFIANTS (44814)	42 000 €H.T. sur 4 ans	
<b>Procédure adaptée 2008-MAPA-13-01</b>	<b>Fourniture de produits industriels</b> Lot n°1 : nettoyeurs, absorbants.....pour maintenance véhicules, Lot n°2 : colles, mastics..... Lot n°3 : lutte contre les nuisibles, Lot n°4 : peintures, Lot n°5 : protection de la peau.....		Lots n°1-3-4 : HOGEFICO (89510) Lots n°2-5 : SID (94003) Lot n°5 : DETERCENTRE (03303)	45 000 €HT sur 3 ans	
<b>Procédure adaptée 2008-C-01</b>	Fournitures administratives	21/01/2008	DACTYL BURO (18021) PGDIS (03400) FIDUCIAL (69266)		1341,69 € H.T. 2312,89 € H.T. 1621,75 € H.T. <b>= 5276,30 €H.T.</b>

Marchés de SERVICES					
<b>Procédure adaptée 2008-C-08</b>	Fourniture et entretien extincteurs 2009-2010-2011	06/02/2009	BOURBON SECURITE (03500)	2 000 €HT par an 6 000 €HT sur 3 ans	
<b>Procédure adaptée 2008-MAPA-01-01</b>	Accord-Cadre Communication 2008 Impression et façonnage de divers supports de communication sur le tri et recyclage des déchets ménagers	29/04/2008	CIA BOURGOGNE (58000) G. de BUSSAC (63000) ALPHA NUMERIQ' (03000) TYPOCENTRE COLOR (03100) Imprimerie DECOMBAT (63000)	40 000 €H.T. sur 2 ans	
<b>Procédure adaptée 2008-MAPA-02-01</b>	Programme d'animations scolaires ROULETABOULE « Déchets – Consommations » Année scolaire 2008-2009 et 2009-2010 (marché de 2 ans)	19/06/2008	CREEA (63110)	54 080 €H.T. sur 2 ans	
<b>Procédure adaptée</b>	Distribution journal du tri	26/08/2008	LA POSTE (03000)		4 315,43 €H.T.
<b>Procédure adaptée</b>	Distribution journal de la déchetterie mobile	18/11/2008	LA POSTE (03000)		4 347,77 €H.T.
<b>Procédure adaptée</b>	Distribution brochure d'information sacs	24/10/2008	ADREXO (03400)		2 519,38 €H.T.

**30 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU**

Procédure	Objet	Date de notification	Titulaire et code postal	Montant du marché €H.T.	Estimations €H.T.
Appel d'offres ouvert	Réhabilitation de casier dédié aux déchets de l'amiante et des alvéoles C et D. Réalisation de 3 alvéoles G-H et sur casier d'amiante, construction des digues et réalisation d'un chemin d'accès. <b>Lot n°1</b> : Terrassements généraux et voirie, <b>Lot n°2</b> : Géosynthétiques, <b>Lot n°3</b> : Collecte et traitement des biogaz	<b>Lot n°1</b> : 20/01/2009 <b>Lot n°2</b> : 13/02/2009 <b>Lot n°3</b> : 22/01/2009	<b>Lot n°1</b> : GUINTOLI (63430) <b>Lot n°2</b> : RENON / EUROVIA (63119) <b>Lot n°3</b> : BEC FRERES (34680)	<b>Lot n°1</b> : 629 220,90 € H.T. <b>Lot n°2</b> : 360 634,25 € H.T. <b>Lot n°3</b> : 78 773,00 € H.T.  <b>Total : 1 068 628,70 €H.T.</b>	<b>1 200 000 € H.T.</b>

### 31 – INFORMATIONS DIVERSES

- *Pouvoir reçu par mail : les pouvoirs peuvent être reçus par mail qu'avec la signature électronique.*
- *Communication : Rappel de l'existence de 3 supports sur internet :*
  - ✱ *Mails adressés aux mairies (communiqués d'informations diverses et ponctuelles)*
  - ✱ *Site internet accès réservé aux mairies :*
    - *Convocations aux assemblées générales et commissions, dates des réunions, informations concernant les délégués,*
    - *Téléchargement de documents techniques destinés aux élus (étude VERDICITE, L'ETRELU)*
  - ✱ *Site internet accès grand public, qui comprend entre autres les comptes-rendus des assemblées générales (document public).*

*M. GIRAUD informe que le service communication fait des efforts pour mettre à jour le site internet du SICTOM Nord Allier et invite les élus à se rendre sur ce site.*

### 32 – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été déposée par écrit trois jours avant l'Assemblée Générale.



*Les prochaines assemblées générales auront lieu les :*

- ⇒ *13 mai 2009 à 17h30 – présentation du rendu final de l'étude d'optimisation,*
- ⇒ *24 juin 2009 à 17h30,*
- ⇒ *14 octobre 2009 à 17h30,*
- ⇒ *16 décembre 2009 à 17h30.*

*La semaine du développement durable aura lieu du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2009 à laquelle Eco-Emballages est associée. Les journées portes ouvertes auront lieu les 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 6 avril 2009 le matin pour le public et l'après-midi pour les administrations et professionnels. M. GIRAUD invite tous les délégués à s'y présenter afin de visiter le site, l'I.S.D.N.D, le centre de tri, la déchetterie.*

*Le Président remercie les personnes qui ont contribué à l'établissement des budgets, en particulier Sophie BONILLO. M. GIRAUD invite les élus à procéder à la signature du registre des délibérations ainsi que des budgets. La séance est levée à 19h45.*

Fait à Chézy, le 6 avril 2009  
Le Président,  
René GIRAUD

# Convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au F.C.T.V.A.

ENTRE

Le Préfet de l'Allier,

ET

Le SICTOM Nord-Allier,  
Représentée par son Président, René GIRAUD

Vu la délibération du comité syndical du SICTOM Nord-Allier en date du 4 mars 2009 autorisant son Président à conclure la présente convention,

Vu l'article L. 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de finances rectificative pour 2009,

## EST CONVENU CE QUI SUIV

### **Article 1<sup>er</sup> : Progression des dépenses réelles d'équipement**

Les dépenses réelles d'équipement du SICTOM Nord-Allier inscrites aux comptes 20, 204, 21 et 23 de l'exercice 2009 s'établissent à 3 093 921 €

Les signataires conviennent que ce montant est supérieur d'au moins un euro à la moyenne de ces dépenses constatées au cours des années 2004, 2005, 2006 et 2007, s'établissant à 1 378 060 € conformément à l'article L. 1615-6 du C.G.C.T. L'augmentation est de 125 %.

### **Article 2 : Versement du F.C.T.V.A. dû au titre des dépenses effectuées en 2008**

Le SICTOM Nord-Allier transmettra les états déclaratifs permettant à la Préfecture de liquider le fonds de compensation pour la TVA dû au titre des dépenses effectuées en 2008 avant le 1<sup>er</sup> mai 2009 ; après vérification des services préfectoraux, l'attribution de F.C.T.V.A. correspondante sera versée avant le 30 juin 2009.

### **Article 3 : Versement du F.C.T.V.A. dû au titre des dépenses effectuées en 2007**

Le SICTOM Nord-Allier transmettra les états déclaratifs permettant à la préfecture de liquider le fonds de compensation pour la TVA dû au titre des dépenses effectuées en 2007 avant le 15 septembre 2009 ; après vérification des services préfectoraux, l'attribution de F.C.T.V.A. correspondante sera versée avant le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

### **Article 4 : Contrôle de la somme des investissements au 31 décembre 2009**

Au cours du premier trimestre 2010, les services de l'Etat vérifieront que le niveau des dépenses effectuées en 2009 par le SICTOM Nord Allier a été supérieur d'au moins un euro à la moyenne de ces dépenses d'équipement réelles constatées au cours des années 2004, 2005, 2006 et 2007. Un arrêté préfectoral constatera le respect ou le non respect des termes de la présente convention.

En cas de respect des termes de la présente convention, conformément à l'article L. 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SICTOM Nord-Allier obtiendra un versement du F.C.T.V.A. reposant de manière pérenne sur les investissements de l'année précédente.

En cas de non respect des termes de la présente convention, conformément à l'article L. 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SICTOM Nord-Allier perdra à compter de 2010 l'avantage de la réduction du délai de versement du F.C.T.V.A. et ne percevra donc en 2010 aucune attribution de F.C.T.V.A. pour les dépenses effectuées en 2009.

Fait à ....., le .....

Le Préfet de l'Allier,

Le Président du SICTOM Nord-Allier,

René GIRAUD

GRADES D'AVANCEMENT	TAUX (%)
<b>Taux de promotion pour les avancements de grade en CATEGORIE A</b>	
Attaché → Attaché principal	50 %
Attaché principal → Directeur	50 %
<b>Taux de promotion pour les avancements de grade en CATEGORIE B</b>	
Rédacteur → Rédacteur principal	50 %
Rédacteur → Rédacteur chef	50 %
Rédacteur Principal → Rédacteur Chef	50 %
Technicien Supérieur → Technicien Supérieur Principal	50 %
Technicien Supérieur → Technicien Supérieur Chef	50 %
Technicien Supérieur Principal → Technicien Supérieur Chef	50 %
Animateur → Animateur principal	50 %
Animateur → Animateur chef	50 %
Animateur Principal → Animateur chef	50 %
<b>Taux de promotion pour les avancements de grade en CATEGORIE C</b>	
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe → Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe → Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	50 %
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe → Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	50 %
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe → Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe → Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	50 %
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe → Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	50 %
Agent de maîtrise → Agent de maîtrise principal	50 %
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe → Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	50 %
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe → Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	50 %
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe → Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	50 %